

LA DIRECTION DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE

Recherche agent commercial et de conduite du transport routier urbain de voyageurs saisonnier

MISSIONS :

(Cf. référentiel, emploi, activités et compétences Agent commercial et de conduite du transport routier urbain de voyageurs AFPA)

Le conducteur urbain de voyageurs effectue des transports en commun urbains de personnes au volant d'un véhicule autobus d'une capacité supérieure à 9 places (y compris le conducteur) dans des conditions de confort, de ponctualité et de sécurité optimales. Il s'agit essentiellement de desserte de lignes urbaines voire suburbaines. Accessoirement, il peut être affecté à des services scolaires, des navettes, etc.

TACHES PRINCIPALES :

- 1) Effectue les formalités de prise et de fin de service. Connaissance du réseau et des lignes. Vérifie le véhicule attribué selon les procédures en vigueur à chaque prise de service.
- 2) Contrôle l'état et la propreté du véhicule ainsi que le fonctionnement des équipements de sécurité et de confort.
- 3) Assure une conduite commerciale et économique du véhicule dans le respect des horaires et de la sécurité des personnes et des biens par l'application des réglementations, notamment du Code de la Route.
- 4) Accueille, informe, renseigne et conseille les clients. Il remplit les documents administratifs et commerciaux (imprimés, enquêtes, etc.). Le port de la tenue est requis pendant le service.
- 5) Par son attitude, il prévient les conflits et le vandalisme.
- 6) En tant qu'agent volant, il peut être appelé à exécuter différentes missions en lien avec l'activité du service (mise à jour des horaires, lavage et nettoyage des véhicules, travaux administratifs, etc...).

ACTIVITES SECONDAIRES :

Fait remonter de manière permanente, oralement ou par écrit, à la hiérarchie, ou à la régulation, ou aux services concernés, les informations liées :

- à l'exécution du service
- aux voyageurs
- au matériel
- aux anomalies constatées
- aux travaux et déviations non signalées

CONTRAINTES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE TRAVAIL :

- Temps complet

POSITION DU POSTE DANS L'ORGANISATION :

Sous la responsabilité du Directeur des Transports Urbains

COMPETENCES REQUISES

Savoir : (connaissance d'un certain nombre de disciplines ou de techniques)

FIMO et FCOS

Niveau V de l'Education Nationale

Permis D (transport en commun) à jour de la visite médicale d'aptitude

Notions de secourisme

Savoir-faire : (compétences)

Conduite de véhicule de transport en commun de voyageurs

Bon contact avec la clientèle

Aptitude commerciale forte

Tests d'embauche

Test psychotechnique d'aptitude (audition, réflexes...)

Savoir être : (comportement général, qualités individuelles)

Sens de l'accueil

Sens des responsabilités

Tenue correcte et hygiène de vie

Ponctualité

Disponibilité

Autonomie

Maîtrise de soi

POSITION STATUTAIRE : Contrat saisonnier du 02/07/2018 au 01/09/2018.

Catégorie C : Adjoint technique principal de 2ème classe

Poste à pourvoir au plus tôt

**Lettre de motivation et CV sont à adresser à Monsieur le Président de la
Communauté d'agglomération**

**Direction des Ressources Humaines, Campus de 3 fontaines - 2 ancienne
route de Veynes- BP 92 - 05007 GAP Cedex**

www.ville-gap.fr